



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

14715

Distr.
LIMITEE
UNIDO/PC.114
8 mai 1985
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

REUNION DE SOLIDARITE
DES
MINISTRES DE L'INDUSTRIE
EN VUE DE COOPERER
AU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL
DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI.

Bujumbura (Burundi), 12—15 mars 1985

RAPPORT*

**Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.*

Notes explicatives

Les sigles suivants ont été utilisés dans la présente publication:

- ACP - Pays africains, caraïbes et pacifiques
- BAD - Banque africaine de développement
- BDEGL - Banque de développement des états des grands lacs
- BEI - Banque européenne d'investissement
- BNDE - Banque nationale de développement (Burundi)
- CDI - Centre de développement industriel
- CEA - Commission économique pour l'Afrique
- CEBRAE - Centre Brésilien d'appui aux moyennes et petites entreprises
- CPI - Centre de promotion industrielle (Burundi)
- CTPD - Coopération technique entre pays en développement
- FAD - Fonds africain de développement
- FED - Fonds européen de développement
- IDA - Association internationale de développement
- ONUDI - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- OUA - Organisation de l'unité africaine
- PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement
- SEIB - Société électrique et industrielle de Baol (Sénégal)
- SONEPI - Société nationale d'études et de promotion industrielle (Sénégal)

Les numéros des projets renvoient aux projets figurant dans le document "UNIDO/PC. 105" préparé pour la réunion (nos. 1 à 16) ainsi qu'aux projets supplémentaires circulés pendant la réunion (nos. 17 à 22).

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
I. ORGANISATION DE LA REUNION	4
II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCE D'OUVERTURE	6
III. ENTRETIENS BILATERAUX SUR DES PROPOSITIONS DE PROJET	18
IV. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCE DE CLOTURE	34
V. CONCLUSIONS	35
<u>Annexe</u> Liste des Participants	37

INTRODUCTION

La Réunion de solidarité des ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel de la République du Burundi, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en coopération avec le Gouvernement du Burundi, s'est tenue à Bujumbura du 12 au 15 mars 1985.

C'était la onzième d'une série de réunions de solidarité en vue de promouvoir le développement industriel des pays les moins avancés, organisées par l'ONUDI depuis 1979, en coopération avec le gouvernement du pays intéressé. Le but principal de la Réunion était d'explorer les conditions dans lesquelles les pays participants pouvaient coopérer à la promotion du développement industriel du Burundi. Différentes possibilités d'une telle coopération ont été déterminées. Les participants ont examiné à fond les besoins du Burundi qu'une coopération bilatérale ou multilatérale permettrait de satisfaire dans le cadre d'une coopération économique et technique entre pays en développement. A cette fin, ils ont proposé des modalités de coopération entre le pays hôte et les pays en développement.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Les représentants des pays dont les noms suivent ont participé à la réunion:

Algérie, Brésil, Burundi, République Populaire de Chine, République Populaire Démocratique de Corée, Egypte, Inde, Indonésie, Jamahiriya Arabe Libyenne, Pakistan, Roumanie, Sénégal, Sri Lanka.

Les organismes des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentés:

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI),

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les représentants des organismes dont les noms suivent assistaient à la réunion en qualité d'observateurs:

Banque africaine de développement (BAD),

Banque de développement des états des grands lacs (BDEGL),

Banque mondiale,

Fonds européen de développement (FED).

On trouvera en annexe la liste des participants.

Election du Bureau

Les participants à la réunion ont élu M. Albert Muganga, Ministre du commerce et de l'industrie de la République du Burundi, aux fonctions de président, M. S.M.S. Chadha, Secrétaire-adjoint au Ministère des affaires extérieures de l'Inde, et M. R. A. Bastos, Secrétaire au Ministère des relations étrangères du Brésil, à celles de vice-présidents.

M. I. Dimu, Conseiller au Ministère du commerce extérieure et de la coopération économique internationale de la Roumanie, a été élu rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

1. Déclaration d'ouverture, au nom du Gouvernement de la République du Burundi
2. Déclaration du chef de délégation de l'ONUDI
3. Election du président, des vice-présidents et du rapporteur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Déclarations des chefs de délégation
6. Discussions bilatérales et discussions de groupe concernant des projets spécifiques
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la réunion
9. Déclarations de clôture.

II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCE D'OUVERTURE

Discours d'ouverture

Au nom de Son Excellence le Président de la République du Burundi, le Colonel Jean-Baptiste BAGAZA, Président du Parti de l'Union pour le Progrès National (UPRONA), le Ministre du commerce et de l'industrie M. Albert Muganga a remercié les délégués des pays d'avoir répondu à l'appel de solidarité dans la coopération adressé par le Gouvernement du Burundi. Le Ministre a également remercié l'ONUDI de l'organisation de cette réunion placée dans le cadre de la coopération sud-sud en vue du développement industriel des pays les moins avancés.

Après avoir souligné les principaux obstacles auxquels se heurtait le développement économique du Burundi, parmi lesquels l'enclavement géographique, la pénurie de main-d'oeuvre spécialisée et l'exiguïté du marché intérieur, le Ministre a reconnu que l'industrialisation constituait une préoccupation constante de son Gouvernement. Il a expliqué que la politique industrielle du Burundi s'appuyait sur les principaux axes suivants: la création d'industries d'import-substitution, une industrialisation basée sur la transformation des matières premières locales, spécialement les produits agricoles, l'intégration industrielle et le développement régional, et la promotion des industries à vocation exportatrice.

Le Ministre a constaté que les efforts déployés par la communauté internationale surtout celle du monde développé, s'étaient avérés insuffisants pour transformer favorablement la structure des économies des pays du tiers monde. L'assistance du monde développé s'était révélée souvent plus coûteuse que fructueuse. C'était ainsi qu'au cours des différents forums internationaux, à Lima, New Delhi, Buenos Aires et Lagos, les pays du tiers monde avaient décidé de recourir à la coopération entre pays en développement. En effet, il apparaissait que les plus avancés des pays en développement pourraient contribuer au développement économique et industriel des moins avancés. L'approche de coopération à travers l'organisation de réunions de solidarité avait

déjà permis à de nombreux pays en développement de bénéficier de l'assistance d'autres pays du tiers monde en voie d'industrialisation. Maintenant, à son tour, le Burundi faisait appel à cette assistance fraternelle sous forme d'apport en technologie appropriée, d'assistance technique au montage et démarrage d'usines, de l'établissement d'accords de crédit à long terme à faibles taux d'intérêt, d'une assistance à la formation industrielle, et de l'établissement d'entreprises communes (joint-ventures).

Le Ministre a précisé pour la réunion les différents secteurs dans lesquels une assistance des pays participants s'avérait nécessaire. Une attention particulière était accordée aux secteurs de l'industrie agro-alimentaire, de l'industrie du cuir, et de l'industrie chimique de grande consommation. Il a aussi mis l'accent sur l'assistance au Centre de Promotion Industrielle chargé de l'identification, la préparation et la promotion de projets industriels.

Le Ministre a également souhaité que les discussions bilatérales puissent dépasser le cadre des projets proposés pour déborder sur des opportunités de réalisation de projets au Burundi. Il a terminé en rappelant que tous les projets proposés s'inscrivaient parfaitement dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1983 - 1987.

Au nom du Directeur exécutif de l'ONUDI, M. A. Hacini, Directeur de la division de la coordination des politiques, a souligné tout d'abord les actions ponctuelles et de caractère global que conduisait l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés. Il a rappelé que dans le cadre de la "Décennie du Développement Industriel de l'Afrique", l'ONUDI entreprenait, en coopération avec les secrétariats de l'OUA et de la CEA, des actions au niveau de la coopération industrielle entre pays africains de la sous-région, notamment dans les domaines de la coordination des plans de développement des pays membres de la Communauté économique des pays des grands lacs, de la formation - laquelle constituant l'un des éléments fondamentaux de la décennie, et enfin d'une meilleure connaissance des potentiels existants dans ces pays.

Il a aussi souligné l'importance qu'attachait l'ONUDI à cette réunion de solidarité convoquée en vue d'aider le pays hôte dans ses efforts sur le plan industriel et cela dans le cadre d'une coopération avec d'autres pays en développement, portant sur l'élaboration et l'exécution de projets industriels déterminés. Cette action s'inscrivait en effet dans le cadre de la résolution adoptée par la quatrième conférence générale de l'ONUDI sur la coopération industrielle entre pays en développement.

Il a souligné que l'expérience des réunions de solidarité précédentes avait démontré que les potentialités de la coopération sud-sud n'avaient été ni pleinement identifiées, ni suffisamment exploitées, mais aussi que même si les pays en développement étaient acquis à l'idée de solidarité, la transformation des accords et des principes généraux aux programmes et projets pratiques se heurtait à certaines difficultés.

Il a indiqué que de nouveaux horizons pour la coopération sud-sud avaient été établis lors des deux dernières réunions de solidarité en République arabe du Yémen et au Rwanda au cours desquelles des offres d'assistance avaient été faites par plusieurs pays et organisations financières aux termes desquelles des engagements en devises avaient été octroyés et des réalisations de projets pourraient se faire sur une base bilatérale ou multilatérale.

Il a précisé que les propositions de projet avaient été conçues en étroite collaboration avec le Gouvernement burundais, conformément à ses priorités et à son plan de développement. Au sujet du mécanisme de coopération, il a indiqué que les pays participants pouvaient décider d'instaurer une coopération soit bilatérale, soit multilatérale, qui pourrait porter sur le secteur public comme sur le secteur privé, sur l'identification en commun de partenaires, sur les possibilités de formation, sur la fourniture d'experts, etc.

M. Hacini s'est déclaré convaincu que le fait même que des pays en développement situés loin les uns des autres étaient représentés, était une preuve incontestable de la ferme volonté du tiers monde de s'unir pour résoudre les problèmes auxquels se heurtait leur développement économique et social et de créer un avenir commun prospère.

Déclarations des chefs des délégations

Dans sa déclaration, le délégué de l'Algérie a rappelé la longue expérience de l'ONUDI, en coopération avec les pays concernés, dans l'organisation de réunions de solidarité, et que lesquelles avaient permis d'identifier les disponibilités des uns et les besoins des autres afin de poser les jalons d'une coopération fondée sur les complémentarités économiques et les intérêts mutuels ainsi que sur le nécessaire devoir de solidarité en faveur des pays vulnérables. Il a rappelé l'importance et le symbole de ces réunions dans le contexte de la décennie du développement industriel de l'Afrique et dans la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés. La priorité donnée à la promotion des petites et moyennes entreprises au Burundi constituait un choix judicieux pour le développement socio-économique du pays. La présence de l'Algérie à cette réunion était un acte de foi dans la coopération sud-sud et une manifestation de l'intérêt que l'Algérie continue à attacher au renforcement de la coopération intra-africaine.

Ensuite, le délégué algérien a souligné la qualité et la densité des rapports déjà anciens de coopération mutuelle et fructueuse que l'Algérie entretenait avec le Burundi et a rappelé que lors de la table ronde des aides extérieures tenue en 1984 à Bujumbura, son pays s'était engagé à contribuer à la réalisation d'un projet dans le secteur énergétique. En plus, l'Algérie contribuait aux efforts déployés par le Gouvernement du Burundi dans le domaine de la formation multidisciplinaire des cadres et des ressources humaines dans certains secteurs du développement industriel. Enfin il s'est déclaré convaincu que la participation de l'Algérie à la réunion permettrait d'explorer de nouveaux axes de coopération.

Le délégué du Brésil a déclaré que le Gouvernement brésilien appréciait les efforts de l'ONUDI visant à une autonomie collective parmi les pays en développement par l'organisation de réunions de solidarité depuis 1979 et les résultats concrets sur lesquels elles ont débouché. Il a indiqué que la présence répétée du Brésil aux précédentes réunions de ce type démontrait clairement l'importance qu'il attachait à renforcer sa coopération technique

et économique avec les autres pays en développement. Pour une amélioration continuelle la coopération devait être basée sur l'égalité, le bénéfice mutuel et le respect pour la souveraineté de l'état. L'expérience du Brésil dans l'établissement d'une base industrielle pourrait être d'un intérêt considérable pour les autres pays du tiers monde. Cependant, la pénurie de ressources financières était un handicap dans le désir du Brésil de coopérer à une plus grande échelle avec les autres pays en développement. Malgré ses restrictions budgétaires, le Brésil maintenait un programme très actif de coopération technique avec les pays africains et d'Amérique latine. Le Brésil estimait que toutes les potentialités de la coopération sud-sud seraient plus facilement à atteindre par l'assistance financière des agences internationales de financement et aussi des pays développés. Dans un certain nombre des projets pris en considération dans la présente réunion les entités du Brésil pourraient coopérer d'une manière ou d'une autre. Il a exprimé l'espoir que la participation du Brésil à cette réunion de solidarité pourrait aider à renforcer les liens actuels entre les deux pays.

Le chef de la délégation chinoise a exprimé son ferme soutien à cette réunion et que les pays en développement étaient confrontés à une même tâche de développement. Il était donc nécessaire de renforcer et de développer la coopération sud-sud. Il a présenté en détail la coopération sino-burundaise, qui depuis plus d'une dizaine d'années et grâce aux efforts conjugués des deux parties, avait été fructueuse. Il a ensuite précisé que les quatre principes de la coopération économique et technique entre la Chine et les autres pays en développement, étaient "égalité et avantages réciproques, efficacité, diversité des formes de coopération et développement commun". Suivant ces quatre principes, le Gouvernement chinois voulait développer et élargir la coopération économique et technique sino-burundaise. De concert avec la partie burundaise, il cherchait à renforcer cette coopération à la présente réunion et à la Commission mixte économique et commerciale sino-burundaise qui aurait lieu bientôt à Beijing. Tout en renforçant la forme traditionnelle de coopération, ils voulaient développer cette coopération sous diverses formes, en recourant à des formes nouvelles.

Le chef de la délégation de la République Populaire Démocratique de Corée a d'abord rappelé que cette réunion de solidarité était une excellente occasion de s'entretenir et de s'entendre entre les pays en développement. Le Burundi avait assuré un développement étonnant dans l'économie du pays, ainsi que dans l'élevage, le développement rural, le commerce et l'industrie, les travaux publics et le transport. Il a rappelé que la priorité dans la lutte pour établir le nouvel ordre économique international et pour consolider la souveraineté politique, était le renforcement de la coopération entre les pays non-alignés et les pays en développement. Dans le passé, déjà une coopération bilatérale avec le Burundi avait été conclue, portant sur la fabrication de petits instruments agricoles, sur l'irrigation dans la région de Nyamabere, sur l'offre comme don des tracteurs et charrues, et sur la construction du Palais de Congrès. D'autres formes de coopération avec le Burundi étaient prévues et dans l'avenir, la coopération bilatérale avec le Burundi serait renforcée dans divers domaines nouveaux. Il s'est déclaré convaincu que cette réunion contribuerait au renforcement et au développement industriel du pays.

Le chef de la délégation égyptienne a informé la réunion que son pays accordait un intérêt particulier au développement économique du Burundi. Après avoir retracé l'évolution de l'économie égyptienne au cours des 30 dernières années, et le développement de son secteur industriel en particulier, le délégué de l'Égypte a souligné que l'expérience acquise par les pays en développement qui se sont déjà engagés dans la voie de l'industrialisation devrait être partagée avec les pays en développement les moins avancés. Il a rappelé que la coopération sud-sud entre son pays et de nombreux pays africains a déjà atteint un stade très avancé. Il a cité en particulier les efforts d'intégration économique avec le Soudan, et la coopération avec la Tanzanie, le Bourkina Faso, la Somalie et les pays arabes du continent africain.

Le délégué a assuré la réunion que l'Égypte était prêt à considérer, dans la mesure de ses possibilités, toute forme d'assistance susceptible de contribuer au développement industriel du Burundi. En dehors d'une

assistance financière ou matérielle que l'Egypte n'était pas en mesure de fournir quant à présent, le délégué a indiqué que son pays était prêt à assister le Burundi dans le domaine du développement des ressources humaines, en particulier avec la formation de la main-d'oeuvre qualifiée industrielle. Le délégué égyptien a aussi retenu comme autres possibilités d'intervention, la mise en place d'un programme de maintenance préventive et d'un système de contrôle des stocks de pièces de rechange dans certaines entreprises industrielles du Burundi.

Le chef de la délégation de l'Inde a indiqué que la solidarité indienne avec les pays en développement s'était manifestée depuis plus de deux décennies avec un champ d'activités étendu de coopération technique avec les pays en développement. Au titre du programme indien de coopération technique et économique, de nombreux stagiaires de divers pays africains étaient formés dans des institutions spécialisées et des experts indiens travaillaient à l'étranger en fonction des besoins. Le don de 100.000 tonnes de blé annoncé par le premier ministre indien pour répondre à la situation critique créée par la sécheresse qui sévit dans une grande partie de l'Afrique, quoiqu'étant un geste symbolique, était un pas concret vers la coopération dans tous ses aspects et une preuve de la solidarité indienne avec les pays en développement. Ensuite, le délégué indien a souligné que de nombreuses et diverses technologies développées au cours des années, étaient disponibles et que l'Inde serait heureuse de partager celles-ci avec les pays en développement.

Il a rappelé l'exposition indienne qui s'est tenue en même temps à Nairobi et a exprimé le vœux que le représentant de l'ONUDI au séminaire tenu en marge de l'exposition ferait un rapport complet sur les technologies exposées de caractère pertinent pour le Burundi et les autres pays en développement dans la région et que le rapport serait distribué dans ces pays pour leur information. Il a déclaré que l'Inde pouvait entreprendre plusieurs des projets présentés et a souligné la détermination de son pays à atteindre des résultats concrets en matière de coopération au cours de la réunion. Dans cet effort il s'est félicité des possibilités de coopération avec les institutions internationales ainsi que les autres pays représentés à la réunion.

Le délégué de l'Indonésie a noté que les propositions de projet présentées par le Gouvernement du Burundi loin d'être trop ambitieuses, étaient indispensables au développement du pays. Des déclarations précédentes il a tiré la conclusion qu'il y avait un besoin pressant pour la communauté internationale d'assister le Burundi dans le développement de ses ressources pour le bien-être de sa population. Il a souligné que l'Indonésie supportait pleinement ces efforts et que dans la mesure de ses modestes moyens, son pays était prêt à offrir une assistance au Burundi. Il a rappelé que l'Indonésie était aussi un pays en développement et ne pouvait pas consentir une assistance financière. Toutefois l'Indonésie proposait d'offrir un programme de formation de trois mois dans le domaine de l'industrie du cuir et des chaussures et pourrait proposer d'autres programmes de formation dans les domaines de l'agriculture et de la petite industrie, si le Gouvernement du Burundi le désirait.

Le délégué de la Jamahiriya arabe libyenne a souligné que la solidarité et la coopération de son pays avec le Burundi datait depuis de longues années et que cette heureuse coopération se concrétisait dans des relations économiques, scientifiques, éducatives, culturelles, médicales et sociales. Il a indiqué que la coopération et la solidarité de la Jamahiriya n'était pas uniquement au niveau bilatéral mais aussi au niveau international que ce soit dans le cadre des Nations Unies et de ses différentes organisations ou dans le cadre de l'OUA. Dans cet esprit il a déclaré que la Jamahiriya ne négligeait pas les projets proposés pour cette réunion mais que dans l'esprit de la très bonne relation de coopération entre les deux pays il voulait signaler qu'ils avaient une représentation diplomatique et une commission mixte qui oeuvraient depuis longtemps dans ce sens. Il a ajouté que la Jamahiriya attachait beaucoup d'importance à ce genre de solidarité et qu'il transmettrait les projets proposés aux autorités compétentes afin qu'ils soient étudiés en profondeur par les spécialistes en la matière et il en serait décidé par la commission mixte.

Dans sa déclaration, le délégué du Pakistan a réaffirmé la volonté de son pays de participer aux efforts de coopération technique et économique entre pays en développement. Il a aussi exprimé l'espoir que les discussions pendant la réunion permettraient d'intensifier la coopération entre le Burundi et les pays participants. Tout en rappelant que le Pakistan avait déjà participé à plusieurs réunions de solidarité, il a souligné la volonté de son pays de contribuer au développement industriel du Burundi et de devenir un important partenaire commercial de ce pays. Ensuite il a expliqué que le Pakistan était parvenu à un stade avancé dans ses efforts d'industrialisation et à maîtriser les techniques de production de biens d'équipements dans plusieurs secteurs (textile, cuir, engrais, équipement électrique, agro-industries, bureaux d'études...). Ces expériences pourraient être partagées avec d'autres pays. Les entreprises privées et publiques pakistanaises seraient capables de fournir une assistance technique et de gestion dans l'établissement d'entreprises similaires au Burundi. De plus, le Pakistan pourrait fournir des biens d'équipement à des conditions de crédit mutuellement avantageuses, ainsi que des possibilités de formation dans divers instituts de recherche, avec l'assistance financière des organisations internationales ou de tout autre pays tiers. Des accords de réalisation d'entreprises conjointes sur une base bilatérale ou trilatérale pourraient être envisagés.

Le délégué du Pakistan a enfin exprimé l'espoir que de nombreux projets pourraient être examinés au cours de la réunion pour lesquels le Pakistan pourrait fournir une assistance dans les limites de ses modestes moyens. Il a conclu en affirmant que le développement du Burundi pourrait contribuer de manière positive tant à la prospérité en général du monde qu'à l'unité africaine et à son développement en particulier.

Le délégué de la Roumanie a tout d'abord indiqué que la tenue de cette réunion était l'expression de la préoccupation du Gouvernement du Burundi de voir se réaliser les efforts conjoints des pays en développement destinés au renforcement de leur solidarité. Il a rappelé que la Roumanie menait une politique de développement de ses relations économiques, basée sur les principes du respect de l'indépendance et de la souveraineté, de l'égalité des droits, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, et de l'avantage réciproque. Il a souligné que la Roumanie, socialiste, elle-même pays en développement, attribuait une importance particulière aux relations de coopération active multilatérale, de solidarité militante avec les pays de l'Afrique et avait établi des liens étroits avec les jeunes états. Déjà plus de 120 accords de coopération économique et technique avaient été réalisés jusqu'à présent dont 86 projets concernaient des réalisations dans les domaines industriel, agricole, minier, chimique, des constructions mécaniques etc.

La coopération avec le Burundi datait de 1970 lorsqu'un accord de coopération économique et technique avait été conclu entre les deux pays et qu'une Commission mixte gouvernementale avait été constituée. Le délégué de la Roumanie a ajouté que son pays avait octroyé une attention particulière à la formation des cadres nationaux et que plus de 300 étudiants burundais avait fait ou étaient en train de parachever en Roumanie leurs études universitaires dans les domaines économiques, techniques et agricoles.

Il a ensuite indiqué que la Roumanie avait une grande expérience dans le domaine du développement industriel et que dans une période relativement courte, la Roumanie s'était transformée d'un pays agraire, ayant une industrie faiblement développée, en un pays industriel-agraire, avec une industrie moderne et une agriculture moderne, en plein essor. En fait, la production industrielle était 50 fois plus grande qu'il y a 40 ans. Le délégué de la Roumanie a manifesté l'intérêt de son pays d'analyser avec les autorités burundaises et les autres participants à la réunion les possibilités et les conditions de sa participation à la réalisation de certains projets de développement pour lesquels la Roumanie pourrait intervenir par la fourniture d'assistance technique, la livraison d'outillage, d'équipements et de matériaux fabriqués en Roumanie. Il a finalement souligné que sa participation constituait une expression de la volonté de son pays d'étendre et de développer davantage la coopération économique et technique entre la Roumanie et le Burundi.

Le délégué du Sénégal a d'abord présenté la politique et l'expérience de son pays dans le domaine du développement industriel et sa participation à la coopération économique et technique entre les pays en développement. Il a rappelé les priorités données par son pays à l'industrialisation depuis le début du premier plan de développement en 1961, notamment la substitution à l'importation des produits manufacturés, le développement des petites et moyennes entreprises, la création de la Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle, et la création de la Zone Franche Industrielle de Dakar. Il a souligné que dans ces différentes démarches, la valorisation des ressources nationales avait occupé une place de choix. Pour encourager le développement de l'industrie, le Gouvernement sénégalais avait utilisé des incitations positives, comme un code des investissements très encourageant, une prime à l'exportation, et l'établissement des organismes et institutions financières pour aider l'industrie et promouvoir les exportations. Le Gouvernement du Sénégal était intéressé par une coopération économique dans les projets concernant la margarine, la création de petites huileries, l'atelier pilote de Ngozi, la fabrication de pâtes dentifrices et la coopération avec le Centre de Promotion Industrielle.

Le délégué du Sri Lanka a expliqué qu'il considérait la réunion comme un cadre idéal dans lequel les pays participants pourraient engager la discussion dans un esprit de coopération et en vue de prendre des décisions d'ordre pratique à l'avantage du Burundi ainsi que des autres pays. Il a rappelé que depuis la fin des années 70, son pays s'était engagé dans un processus de libéralisation de l'économie visant à encourager l'initiative privée et la coopération dans le but de parvenir à une amélioration de la qualité des produits manufacturés. Quant à présent, le Sri Lanka maîtrisait et était particulièrement actif dans certaines branches d'activités telles que: les engrais, les fibres synthétiques, le papier, l'acier, le ciment, le cuir et le secteur agro-industriel. Le gouvernement du Sri Lanka accordait une attention particulière au développement des petites et moyennes entreprises industrielles. Un Ministère récemment créé était

responsable de promouvoir la création de petites et moyennes entreprises particulièrement dans les zones rurales du pays. La délégation du Sri Lanka avait examiné les projets soumis à la réunion de solidarité et pourrait offrir au Gouvernement du Burundi une assistance technique dans les secteurs du cuir, de la production de papier et de l'exploitation de plantes médicinales.

Le représentant de la Banque africaine de développement (BAD) a souligné que les interventions de son institution pour assister les Etats membres dans leurs efforts en vue d'améliorer le niveau de vie des populations ne se limitaient pas seulement au financement de projets, mais concernaient également la participation à tous les forums où se disputait l'avenir du continent africain. En ce qui concerne le Burundi, la BAD avait participé à la dernière table ronde des aides extérieures et à toutes les réunions des bailleurs de fonds des projets au financement desquels la BAD participait. Actuellement, les interventions au Burundi se montaient à environ 120 millions de dollars E.-U. qui avaient servi à financer 16 projets des différents secteurs économiques, dont le secteur industriel avec le projet sucrier du Mosso. Cette année la BAD financerait le projet du chantier naval de Bujumbura et dans les programmes d'intervention futures figureraient d'autres projets industriels tel que l'huilerie de Rumonge.

Le délégué a expliqué que les interventions de la BAD pouvaient revêtir trois formes: les prêts exclusivement financés par la banque, les prêts co-financés avec d'autres organismes de crédit, et les prêts qui faisaient l'objet d'un financement parallèle. Dans le dernier cas, s'agissant des projets proposés par un Gouvernement, la procédure normale demandait l'introduction d'une requête de financement par le Ministre des finances du Gouvernement concerné. Eu égard aux ressources limitées, il appartenait au dit Gouvernement de situer la BAD sur le degré de priorité à accorder à tel ou tel financement par rapport aux autres projets déjà figurant dans le programme d'interventions futures.

III. ENTRETIENS BILATERAUX SUR DES PROPOSITIONS DE PROJET

Entretiens entre le Burundi et l'Algérie

La délégation algérienne a tenu à préciser le mandat qui était le sien: réaffirmer la disponibilité et la volonté de coopération de l'Algérie au développement du Burundi. Elle a souligné qu'elle n'était pas qualifiée cependant pour discuter des projets et de leurs aspects techniques ou économiques.

La première liste des projets avait été transmise au Ministère des industries légères et à ses bureaux d'études pour examen et évaluation afin de déterminer les possibilités, la nature et la forme de la contribution éventuelle que l'Algérie pourrait apporter. Celle-ci dépendrait aussi bien des résultats de cet examen que des possibilités de l'Algérie et des propres priorités burundaises.

La délégation algérienne a précisé que la seconde liste de projets remise le jour de l'ouverture des travaux, serait à son tour transmise à Alger pour être soumise au même examen. En tout état de cause, et sans préjuger des décisions qui pourraient être prises, elle considérerait que l'ensemble des projets présentés offrait certainement un large potentiel de coopération entre les deux pays. Des informations et des données additionnelles pourraient être sollicitées, en temps opportun, par les services d'études compétents algériens. Les deux parties, le Burundi et l'Algérie, se rapprocheront ultérieurement pour poursuivre leur discussion afin d'explorer les potentialités que pourrait offrir cet axe de coopération.

Entretiens entre le Burundi et le Brésil

La délégation brésilienne a porté à la connaissance de la délégation burundaise que le Brésil disposait d'une expérience dans tous les domaines concernant les projets présentés à la réunion de solidarité et que son pays était prêt à la partager avec le Burundi.

La délégation brésilienne, en parlant des difficultés conjoncturelles qui rendent difficile l'apport par les pays en développement - parmi eux le Brésil - de ressources financières pour la coopération sud-sud, a souligné que le financement de ces projets serait à rechercher auprès des agences financières régionales et internationales.

La délégation brésilienne a indiqué que des entités brésiliennes des secteurs public et privé avaient identifié pour chacun de ces projets, plus d'une entreprise brésilienne intéressée à fournir les équipements et la machinerie pour la réalisation de ces projets. Dans le cas où le secteur public ou privé burundais déciderait d'acheter au Brésil des machines ou des équipements, le Gouvernement brésilien, outre le choix d'une entreprise la mieux indiquée, serait également disposé à envoyer au Burundi les experts nécessaires à la réalisation des études de pré-investissement, lesquelles seraient offertes aux promoteurs du projet. Les frais du transport international et les salaires des experts au Brésil seraient couverts par ce pays, tandis que la contrepartie espérée du Burundi seraient les frais de séjour, y compris les éventuelles dépenses médicales.

La délégation brésilienne a aussi informé la délégation burundaise qu'indépendamment de l'acquisition des équipements au Brésil, des bureaux d'études brésiliens étaient en mesure d'effectuer des études de faisabilité concernant les projets présentés par le Gouvernement du Burundi et que le Gouvernement brésilien serait disposé à examiner la possibilité d'apporter une contribution pour couvrir une partie des frais relatifs à la réalisation de ces études.

En ce qui concerne le projet 16 (Coopération technique avec le Centre de Promotion Industrielle (CPI)), la délégation brésilienne a présenté un projet d'accord en vue d'une coopération entre le Centre de Promotion Industrielle (CPI) burundais et le Centre brésilien d'appui aux moyennes et petites entreprises (CEBRAE), les deux institutions ayant presque les mêmes objectifs. Cet accord, une fois signé, serait la base des discussions des différentes formes d'intervention dans les projets 5 (Création de petites huileries en provinces et d'une grande raffinerie à Bujumbura), 6 (Transformation industrielle de manioc en alcool), 8 (Atelier pilote rural de Ngozi) et 15 (Fabrication des objets en plastique), pour lesquels les entreprises brésiliennes liées au système CEBRAE étaient particulièrement intéressées.

La délégation burundaise a été informée que le Gouvernement brésilien serait prêt à envoyer un représentant du CEBRAE pour la discussion et la signature de cet accord avec le CPI en même temps qu'il discuterait des différentes formes d'intervention dans les projets sus-mentionnés.

Après avoir porté à la connaissance de la délégation brésilienne qu'il était prévu une mission burundaise au Brésil, la délégation brésilienne a suggéré que si cette mission devait s'effectuer avant celle du représentant du CEBRAE, celle-ci comprendrait également des cadres du CPI. Ces derniers auraient pour mission de discuter et de signer le projet d'accord CEBRAE-CPI, afin que la coopération entre les deux institutions débute dans les meilleurs délais.

La délégation brésilienne a en outre informé la délégation burundaise de l'intérêt particulier d'une entreprise brésilienne, la COTRA, porté aux projets 11 (Usine de chaussures), 12 (Unité pilote d'extraction de plantes médicinales) et peut-être le projet 17 (Assistance aux abattoirs). Pour obtenir plus de renseignements, un questionnaire concernant ces projets a été remis à la délégation burundaise. La délégation brésilienne a aussi informé la délégation burundaise que le Brésil serait prêt à assumer les frais de transport international et de séjour d'un représentant de la COTRA, qui se rendrait au Burundi dans le cadre de l'étude de ces projets, sous réserve de la fourniture des équipements nécessaires à leur réalisation.

Entretiens entre le Burundi et la République Populaire de Chine

Les délégués de la République Populaire de Chine et du Burundi ont exprimé leur volonté de renforcer davantage leur coopération technique et économique. Il a donc été convenu que la délégation chinoise transmettra aux autorités compétentes de ce pays la liste complète des projets soumis à la réunion de solidarité. Une fois examinés, les autorités chinoises indiqueront quels projets pourraient les intéresser, et demanderont éventuellement aux autorités burundaises les informations complémentaires.

Si le temps le permet, ces projets seront alors discutés en détail lors de la prochaine réunion de la commission mixte sino-burundaise ou alors par le canal diplomatique ou dans un autre cadre à déterminer de commun accord.

Entretiens entre le Burundi et la République
Populaire Démocratique de Corée

La délégation coréenne a d'abord rappelé les domaines de coopération entre son pays et le Burundi et a passé en revue les différentes réalisations passées et en cours, dans les domaines économiques, sociaux et culturels. Malgré la situation de la R.P.D. de Corée, elle s'est montrée prête à renforcer la coopération sud-sud, notamment avec le Burundi.

La délégation de la R.P.D. de Corée a déclaré son intention d'achever d'abord le remplacement de l'usine d'instruments aratoires à Bujumbura (FABRIAG) par une usine de réparation des machines universelles. Elle a également déclaré qu'elle essayera ensuite d'étudier la possibilité d'une coopération avec la République du Burundi pour la réalisation d'autres projets.

Entretiens entre le Burundi et l'Egypte

Le chef de la délégation égyptienne a réaffirmé la volonté de son Gouvernement de contribuer au développement industriel du Burundi. Dans le cadre de la réunion de solidarité, le délégué égyptien a indiqué

l'intérêt de son pays d'assister à la réalisation des projets 1 (Unité de production et de mise en conserve de fruits et de légumes), 5 (Création de petites huileries en provinces et d'une grande raffinerie à Bujumbura), 10 (Tannerie), 11 (Usine de chaussures), et 21 (Fabrication de papiers). La coopération avec le Burundi consistera en la fourniture d'une assistance technique dans les domaines de la formation et par l'envoi de techniciens égyptiens qui assisteraient le Gouvernement du Burundi dans la préparation et l'évaluation des études de faisabilité.

En ce qui concerne le projet 1 (Unité de production et de mise en conserve de fruits et de légumes), les représentants égyptiens ont offert de participer à l'évaluation de l'étude de faisabilité réalisée par le CPI, de conseiller le Gouvernement du Burundi sur l'acquisition des équipements et sur la négociation des contrats et de contribuer à la formation des cadres par des stages qui seraient organisés dans des entreprises égyptiennes.

Pour les projets 5 (Création de petites huileries en provinces et d'une grande raffinerie à Bujumbura) et 21 (Fabrication de papiers), la délégation égyptienne a offert l'envoi d'un spécialiste égyptien qui viendrait sur place pour évaluer les possibilités de valorisation de ce projet. Le Gouvernement du Burundi devrait mettre à la disposition du Gouvernement égyptien toutes les données disponibles sur ce projet. L'offre d'assistance s'étendrait aussi à la formation des cadres.

En ce qui concerne les projets 10 (Tannerie), et 11 (Usine de chaussures), les représentants égyptiens ont offert d'envoyer un expert au Burundi pour étudier sur place le projet 10 et ses possibilités de réalisation. L'expert égyptien pourrait en même temps analyser les possibilités d'implantation d'une usine de production de chaussures et d'autres articles en cuir. La délégation égyptienne a offert de recevoir pour formation des cadres du Burundi pour les deux projets.

En conclusion, la délégation égyptienne a informé la délégation du Burundi que les coûts de l'assistance technique mentionnés ci-dessus seraient pris en charge par le "Fonds égyptien de la coopération technique en Afrique" dans le cadre du protocole d'accord approuvé en 1984 entre l'ONUDI et le Gouvernement égyptien.

Entretiens entre le Burundi et l'Inde

Le chef de la délégation indienne a rappelé l'expérience considérable acquise en Inde dans presque tous les secteurs industriels au cours des années, adaptant et développant des technologies appropriées aux conditions prévalant en Inde, qui étaient semblables à celles du Burundi et les autres pays en développement africains. Il a souligné particulièrement l'expérience indienne dans le secteur des petites industries; l'Inde comptait déjà un million de petites unités industrielles et leur nombre s'accroissait au rythme de 100.000 nouvelles unités chaque année. Des organismes indiens chargés de la promotion industrielle, tels que le "National Small Industry Corporation" (NSIC), prêtaient déjà assistance à plusieurs autres pays en développement, y compris en Afrique, dans cet effort. Leur expérience acquise ailleurs en Afrique serait également très utile dans l'assistance au Burundi.

Il a invité le Gouvernement burundais à envoyer un ou plusieurs fonctionnaires en Inde pour voir directement la gamme diverse des technologies disponibles pour les pays en développement. L'Inde serait heureuse d'accueillir une telle délégation. Le chef de la délégation burundaise s'est félicité de ce geste, disant que ceci serait extrêmement utile.

Venant aux projets présentés à la réunion de solidarité, le chef de la délégation indienne a dit que l'Inde avait la capacité technique ainsi que l'expertise nécessaire pour assurer l'exécution de presque tous les projets. Cependant, il a limité à dix les projets pour lesquels la participation indienne serait particulièrement pertinente et utile pour le Burundi: 1 (Unité de production et de mise en conserve de fruits et de légumes), 8 (Atelier pilote rural de Ngozi), 9 (Chaîne d'ateliers de Bujumbura), 10 (Tannerie), 11 (Usine de chaussures), 12 (Unité pilote d'extraction de plantes médicinales), 13 (Usine de peinture), 14 (Fabrication de pâtes dentifrices et de cosmétiques), 15 (Fabrication des objets en plastique), et 21 (Fabrication de papiers).

Au cours de la discussion approfondie qui se déroula alors, la délégation burundaise a fourni des clarifications et des réponses détaillées aux questions précises, posées par la délégation indienne qui a aussi répondu aux suggestions et questions précises de la partie burundaise quant aux techniques applicables etc, notamment indiquant que

les projets 10 (Tannerie), 11 (Usine de chaussures) et 17 (Assistance aux abattoirs) étaient groupés et que des aides à ces projets seraient interdépendantes.

Alors que le financement devrait être assuré par d'autres sources, la partie indienne a indiqué qu'elle serait heureuse d'assurer la formation en Inde gratuitement pour tous les projets où elle participait et dans le cas où la formation devrait être assurée au Burundi même, elle serait heureuse d'envoyer le(s) expert(s) nécessaire(s) dans le contexte CTPD, donc à un coût minimal pour le pays bénéficiaire. Pour les projets 13 (Usine de peinture), et 21 (Fabrication de papiers), s'agissant au départ essentiellement d'études, l'Inde serait heureuse de détacher un ou plusieurs spécialistes, également sur base CTPD, c'est-à-dire que les salaires etc., des fonctionnaires se déplaçant comme experts ou comme stagiaires, seraient à la charge du pays d'origine, les frais de séjour locaux seraient à la charge du pays hôte et les frais de voyages internationaux pourraient être assurés par une agence internationale telle que l'ONUDI, ou - si nécessaire et convenu - par un des pays concernés.

La partie burundaise était profondément reconnaissante de l'offre indienne et il a été convenu que les contacts nécessaires au suivi se feraient par le truchement du PNUD/ONUDI ou par voie de la mission indienne ou la mission burundaise à Kampala.

Entretiens entre le Burundi et l'Indonésie

Etant un pays fondamentalement agricole, la délégation de l'Indonésie a tout d'abord souligné l'importance d'un secteur agricole sain et prospère permettant de soutenir le développement économique du pays et a rappelé à ce propos l'expérience de son pays. Les discussions ont ensuite porté en particulier sur le projet 11 (Usine de chaussures), et complémentaiement sur le projet 22 (Fabrication de chaussures en "Thong").

La partie indonésienne a fait une proposition d'assistance dans le domaine de la formation pour la fabrication de chaussures, d'une période de 3 mois, et ceci pour un ou deux candidats burundais. La délégation indonésienne a précisé que son pays supporterait les dépenses locales en

Indonésie, tandis que les coûts de voyage pourraient être pris en charge par le PNUD dans le cadre d'un accord établi. Le Burundi devrait sélectionner des candidats ayant les qualifications requises, y compris la connaissance de l'anglais.

D'autre part, la délégation indonésienne a souligné qu'en 1985/1986, l'agriculture et la petite industrie seraient des secteurs pour lesquels le Gouvernement indonésien pourrait considérer l'octroi d'une assistance dans le domaine de la formation, comme faisant partie d'une assistance technique dans le cadre du programme CTPD. Dans le même ordre d'idées, il a été précisé que le Gouvernement du Burundi pourrait approcher le Gouvernement indonésien pour d'autres demandes d'assistance (voyages d'études, formation dans le domaine des communications, etc.). La partie indonésienne a enfin précisé que dans le cas où un financement parallèle pourrait être trouvé, l'Indonésie serait prête à considérer avec sympathie les demandes d'assistance en formation dans d'autres domaines que ceux de l'agriculture ou de l'industrie, et aussi si nécessaire l'envoi des experts indonésiens au Burundi.

Finalement, il a été décidé que le Gouvernement du Burundi ferait parvenir au Gouvernement indonésien une demande officielle d'assistance dans le domaine de la formation pour la fabrication de chaussures, à travers les représentations permanentes respectives des deux pays auprès des Nations Unies à New York, étant donné qu'il n'y avait pas de relations diplomatiques jusqu'à présent entre les deux pays.

Entretiens entre le Burundi et la Jamahiriya Arabe Libyenne

Les deux délégations ont exprimé la volonté de développer davantage la coopération. La délégation libyenne transmettra aux autorités compétentes la liste des projets proposés par le Gouvernement burundais pour l'étude par des spécialistes. De même, la partie burundaise fournira des renseignements techniques complémentaires. Les deux parties maintiendront des contacts permanents par le canal diplomatique ainsi qu'à travers la commission mixte prévue en juillet 1985.

Entretiens entre le Burundi et le Pakistan

La délégation pakistanaise a informé la délégation burundaise que le Pakistan disposait d'une expérience dans les domaines concernant la plupart des projets présentés à la réunion et qu'il était prêt à la partager avec le Burundi. Bien qu'à présent il n'était pas en mesure d'offrir une assistance financière ou matérielle, le Pakistan était prêt à offrir au Burundi les équipements nécessaires répondant à une technologie adaptée avec un paiement différé et à des conditions de faveur.

La délégation pakistanaise a déclaré également qu'elle était en mesure d'offrir l'assistance technique et la formation pour les projets 1 (Unité de production et de mise en conserve de fruits et de légumes), 5 (Création de petites huileries en provinces et d'une grande raffinerie à Bujumbura), 7 (Fabrication de bonbons), 8 (Atelier pilote rural de Ngozi), 10 (Tannerie), 11 (Usine de chaussures), 12 (Unité pilote d'extraction de plantes médicinales), 13 (Usine de peinture), 14 (Fabrication de pâtes dentifrices et de cosmétiques) 16 (Coopération technique avec le Centre de Promotion Industrielle (CPI)), 17 (Assistance aux abattoirs), 21 (Fabrication de papiers) et 22 (Fabrication de chaussures en "Thong"). Pour les projets 5, 7, 14, le Pakistan pouvait aussi mener les études de faisabilité. La délégation pakistanaise promettait de tout mettre en oeuvre pour trouver une solution mutuellement avantageuse pour faire face aux implications financières de ces opérations en recourant notamment aux organisations internationales. La décision prise à cet égard par les autorités pakistanaises serait communiquée au Gouvernement du Burundi par la voie diplomatique.

Entretiens entre le Burundi et la Roumanie

Le délégué de la Roumanie a tracé le cadre de la coopération bilatérale existant déjà entre les deux pays avant de passer sur le cas précis de la réunion de solidarité. Il a remarqué que cette

coopération s'était affermie lors de la visite du Président roumain au Burundi en 1979. La Roumanie était intéressé et prête à analyser avec les autorités burundaises les possibilités et les conditions de réaliser dans le cadre de la coopération bilatérale, quatre projets de développement industriel inscrits dans les documents présentés à la réunion. Il a ajouté que son pays n'était pas opposé à une éventuelle coopération trilatérale ou multilatérale pour la réalisation des projets proposés.

Pour les quatre projets auxquels elle était intéressée, la Roumanie serait prête à intervenir de la manière suivante: livraison des outillages, équipements et matériaux fabriqués en Roumanie; livraison des usines clés-en-mains; la mise en exploitation des entreprises industrielles y compris l'entretien des installations; l'élaboration des études de faisabilité et la formation du personnel (au Burundi et/ou en Roumanie).

Les discussions ont ensuite porté sur les 4 projets suivants:

Projet 4 - Fromagerie: Pour ce projet, la délégation roumaine a fait savoir que la Roumanie possédait une longue expérience dans la fabrication du fromage blanc et maturé. Un questionnaire a été remis à la partie burundaise sur base duquel sera déterminée la capacité de production de l'usine envisagée, ainsi que l'opportunité de mener l'étude et de formuler des propositions concrètes de coopération. La partie roumaine a souhaité connaître le promoteur du projet aux fins de pouvoir mener les contacts nécessaires et assurer un suivi facilité.

Projet 12 - Unité pilote d'extraction de plantes médicinales: La délégation roumaine a fait savoir que ce projet ne lui était pas étranger, car des experts roumains avaient déjà travaillé sur ce projet dans le cadre d'une assistance de l'ONUDI. Pour le moment, la Roumanie attendait de la partie burundaise la suite réservée au rapport qui lui avait été soumis par l'ONUDI pour pouvoir entreprendre les autres étapes de coopération à l'égard de ce projet.

Projet 11 - Usine de chaussures: la Roumanie est un pays doté d'une grande expérience dans le domaine de la fabrication de chaussures de tous les genres. La délégation roumaine a remis un questionnaire à remplir par la partie burundaise, sur la base duquel un processus de coopération pourrait être amorcé. 30 jours après la réception du questionnaire, la Roumanie enverrait des propositions au Burundi. La délégation roumaine a souhaité en plus de recevoir l'étude de préfactibilité existante pour se faire une idée plus approfondie du projet. Une coopération avec la partie burundaise était également souhaitée pour la construction de l'usine.

Projet 15 - Fabrication des objets en plastique: pour ce projet, la partie roumaine a également remis à la partie burundaise un questionnaire à remplir. Sur la base de ce questionnaire, 30 jours après sa réception par la Roumanie, des propositions concrètes d'intervention seront émises.

D'une manière générale, les modalités précises de financement n'ont pas été abordées, mais seront alors discutées à un stade ultérieur entre les deux pays lorsque l'état des projets sera plus avancé.

Entretiens entre le Burundi et le Sénégal

La délégation du Sénégal et les experts du Burundi ont passé en revue toutes les formes de coopération dans le cadre des projets présentés à la réunion et il a été convenu ce qui suit:

Projet 16 - Coopération technique avec le Centre de Promotion Industrielle (CPI).

lier axe de coopération - identification de projets: programmation des missions sur toute l'étendue du pays en collaboration avec le SONEPI (Société nationale d'études et de promotion industrielle) pour doter le CPI d'un portefeuille de projets à présenter aux promoteurs.

2ème axe de coopération - études de projets: études de factibilité conjointes entre le CPI et la SONEPI dans le cadre de déplacements des experts des deux institutions. Dans ce cadre les projets présentés à la réunion de solidarité pour lesquels le Sénégal a manifesté un intérêt certain, pourraient être étudiés par les deux institutions précitées et la SEIB (Société électrique et industrielle du Baol). La SONEPI aiderait ainsi le CPI à se familiariser aux différentes méthodologies d'évaluation de projets (méthode des effets, méthode des prix de référence, etc.).

3ème axe de coopération: compte tenu de l'expérience de la SONEPI en matière d'études diagnostiques d'entreprises en difficulté et vu le nombre très important d'entreprises en difficulté au Burundi, la SONEPI et le CPI convenaient de diagnostiquer ensemble les problèmes rencontrés et d'élaborer des plans de relance pour ces entreprises. Dans ce cadre, la SONEPI serait disposée à partager avec le CPI son expérience en matière d'assistance-conseil.

4ème axe de coopération - formation et information: la SONEPI serait disposée à accueillir des cadres du CPI pour des stages ponctuels dans les domaines des études et du suivi des projets, de l'encadrement et de la gestion. La SONEPI pourrait inviter le CPI à tous les séminaires qu'il organise (évaluation de projets, formation de formateurs, etc.) et fournira au CPI toute la documentation nécessaire, en particulier celle relative au fonctionnement des fonds de participation et de garantie. A cet effet, le CPI souhaiterait recevoir une mission de la SONEPI pour l'aider à mettre en place son projet de Fonds de participation et de garantie). Dans le cadre de la recherche de financement pour toutes ces actions ci-dessus, la SONEPI pourrait collaborer également avec le CPI.

Projet 8 - Atelier pilote rural de Ngozi : la SONEPI pourrait assurer la formation du chef de l'atelier dans le domaine des techniques, de la production et de la gestion. Elle pourrait assurer l'encadrement lors du démarrage de l'atelier. Le CPI soumettra à la SONEPI pour critique et avis le dossier de préfactibilité de cet atelier. Un voyage d'études d'un ou de deux cadres pourrait être organisé dans un avenir très proche compte tenu de l'avancement du projet.

Projet 5 - Création de petites huileries en provinces et d'une grande raffinerie à Bujumbura: sur demande du Gouvernement burundais au Gouvernement sénégalais, la SEIB est disposée à tout moment à effectuer une mission au Burundi pour:

- identifier les zones d'implantation des unités de trituration,
- déterminer la capacité des unités de trituration et de raffinage,
- élaborer des études de factibilité en collaboration avec la SONEPI et le CPI,
- rechercher le financement auprès des bailleurs de fonds,
- aider au choix du matériel,
- assurer le montage de l'unité et la formation des cadres techniques.

Les chaînes de traitement pour la trituration et le raffinage de l'huile d'arachides pourraient servir également au traitement du soja et du tournesol.

Projet 3 - Usine de margarine et Projet 14 - Fabrication de pâtes dentifrices et de cosmétiques: les formes de coopération énoncées pour le projet 5 sont également valables pour ces deux derniers projets.

Entretiens entre le Burundi et le Sri Lanka

Le délégué du Sri Lanka a indiqué un intérêt particulier pour le projet 21 (Fabrication de papiers). Le délégué a souligné l'expérience que son pays a acquis dans la fabrication de papier à base de paille de riz et de papier reconditionné. La délégation du Burundi a voulu savoir s'il n'était pas possible pour le Sri Lanka d'assister à la réalisation d'une étude d'identification d'autres matières premières végétales qui seraient disponibles au Burundi. Le délégué du Sri Lanka a proposé l'envoi d'un expert pour une mission d'identification qui serait financée en partageant les coûts entre le Sri Lanka et le Burundi. Il a offert une assistance pour la formation des cadres qui pourrait être financée à partir du Sri Lanka par une assistance multilatérale.

Pour les projets 10 (Tannerie) et 11 (Usine de chaussures) le délégué a offert l'assistance de son pays pour la formation des cadres et de la main-d'oeuvre au sein d'entreprises du Sri Lanka. Le financement de cette assistance serait aussi recherché par le Sri Lanka auprès des agences d'aide internationale. En ce qui concerne le projet 12 (Unité pilote d'extraction de plantes médicinales), le délégué du Sri Lanka a indiqué qu'il existait dans son pays un institut de recherche qui pourrait réaliser des analyses visant à l'extraction industrielle de médicaments à partir de plantes du Burundi. Le délégué ne s'est pas prononcé quant au financement du coût de ces recherches. Il a cependant indiqué qu'il discuterait de la question avec les autorités de son pays.

Entretiens entre le Burundi
et la Banque africaine de développement (BAD)

Dans le cadre de la réunion de solidarité, la délégation de la BAD et la délégation burundaise ont échangé des informations, notamment celles relatives au système d'intervention de la BAD dans les domaines des petites et moyennes entreprises.

a) Etudes

Sur les 22 projets présentés, la plupart nécessitaient des études préalables. Dans le cadre des procédures en vigueur de la BAD, les études pourraient être financées à l'aide d'un prêt ou sur fonds bilatéraux. Pour qu'un financement soit considéré, le Gouvernement du Burundi devrait introduire une requête auprès de la BAD. Toutefois, étant donné que la présente réunion avait pour but de promouvoir le développement industriel du Burundi à travers d'une coopération sud-sud, il est apparu que l'accent devrait être mis sur le financement de certaines études sur des fonds bilatéraux confiés à la BAD par des états-membres du sud participant à cette rencontre.

b) Projets

Les coûts estimatifs des projets présentés variaient d'environ 70.000 dollars E.-U. à 4,8 millions de dollars E.-U. Dans le cadre des modes d'intervention actuels de la BAD, les petits projets industriels dont les coûts estimatifs étaient inférieurs à 1 million de dollars E.-U., ne pourraient être financés que sur l'enveloppe d'une ligne de crédit. Les projets d'un coût estimatif plus élevé comme celui relatif à la transformation du manioc en alcool (4,8 millions de dollars E.-U.) pourraient être financés par des prêts individuels.

Le délégué de la BAD a informé la délégation burundaise que présentement la ligne de crédit mise en place au Burundi par le Fonds Africain de Développement (FAD) était une ligne de crédit agricole.

A la lumière des explications fournies sur les mécanismes de fonctionnement des interventions de la BAD, il est apparu que, si le Burundi désire l'intervention de la Banque, il devrait introduire une

requête de financement. Etant donné d'une part les ressources limitées de la BAD et d'autre part, le programme de prêts déjà établi d'un commun accord avec le Gouvernement, il conviendrait que le Gouvernement préciserait dans chaque requête de financement le degré de priorité qu'il attachait à l'intervention sollicitée.

En outre, par respect pour l'esprit qui gouvernait cette rencontre, c'est-à-dire la promotion des échanges sud-sud, il a été demandé à la délégation de la BAD de faire connaître au Burundi les fonds bilatéraux gérés par la BAD au nom des pays membres originaires du sud.

S'agissant du projet 8 (Atelier pilote rural de Ngozi), il conviendrait de voir avec la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) dans quelle mesure ce projet pourrait être financé sur la ligne de crédit agricole récemment mise à la disposition du Burundi.

Entretiens entre le Burundi et la Banque de
développement des états des grands lacs (BDEGL)

Le représentant de la BDEGL a indiqué que l'institution qu'il représente ne finançait pas les études de faisabilité, mais intervenait par contre dans le financement de la réalisation des projets. C'était ainsi qu'il a manifesté son intérêt au financement des projets ci-après:

Usine de margarine (no.3), Création des petites huileries en provinces et d'une grande raffinerie à Bujumbura (no.8), Tannerie (no.10), Usine pilote d'extraction de plantes médicinales (no.12), Fabrication d'huile d'avocat (no.20) et Unité de production et de mise en conserve de fruits et de légumes (no.1).

L'intervention financière de la BDEGL se situe généralement entre 50% et 80% du coût total d'investissement et du fonds de roulement. La liste des projets retenue par le représentant de la BDEGL n'est qu'indicative et n'exclut pas la possibilité d'autres projets, dont les études de factibilité sont déjà avancées.

Entretiens entre le Burundi et la Banque mondiale

La délégation du Burundi a informé le délégué de la Banque mondiale que les délégations des pays participants s'étaient prononcées en faveur de l'assistance technique et de la formation. L'intervention demandée à la Banque concernait le financement des projets.

Le délégué de la Banque mondiale a précisé qu'étant donné le niveau modeste des investissements présentés, la Banque ne pourrait intervenir que par l'octroi d'une ligne de crédit.

Dans la mesure où les besoins de fonds se feront sentir au Burundi, la Banque mondiale, à travers l'IDA, pourra intervenir en accordant une ligne de crédit à une banque locale de développement. Pour ce faire, les projets présentés à la réunion devront être versés dans le pipeline des projets de la Banque devant bénéficier de la ligne de crédit.

Entretiens entre le Burundi
et le Fonds européen de développement (FED)

Le délégué du FED a tout d'abord remercié le Burundi de l'invitation qui lui a été adressée de participer à cette réunion et de lui permettre de ce fait d'être mieux informé sur les projets en cours ou en préparation dans le secteur industriel au Burundi.

Le délégué a fait savoir que le FED pourrait intervenir dans les domaines suivants:

- Financement de la formation,
- Financement de projets par le biais de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à travers la ligne de crédit existante, mise à la disposition de la BNDE,
- Possibilité de la réalisation des études de projet par le biais du Centre de développement industrielle (CDI).

La délégation du FED a rappelé à la partie burundaise qu'il existait une clause qui stipulait dans l'article 64 de la Convention de Lomé III, les possibilités de formation en faveur des ressortissants des pays ACP dans le domaine de la petite et moyenne industrie.

Il a été finalement décidé d'attendre les résultats qui ressortiront des négociations bilatérales pour définir d'une manière plus précise le mode d'intervention nécessaire à la réalisation de certains projets pour lesquels le Gouvernement du Burundi présenterait une demande d'assistance.

Entretiens entre le Burundi et le
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La délégation du PNUD, compte tenu de son mode d'intervention habituel, a fait savoir qu'elle analyserait avec attention toute demande qui lui serait soumise par le Gouvernement relative à l'assistance dans la réalisation des projets présentés pendant la réunion de solidarité. Cette assistance pourrait par exemple contribuer à la formation. Vu l'état d'avancement des projets présentés, la délégation du PNUD a fait savoir qu'il était trop tôt pour se prononcer en faveur de l'un ou l'autre projet.

IV. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCE DE CLOTURE

D'abord, le représentant de l'ONUDI a informé la réunion du contenu d'un telex reçu du Gouvernement de la Yougoslavie. Des incidents indépendant de sa volonté avaient empêché la participation à la réunion d'une délégation yougoslave. La Yougoslavie a confirmé son intérêt de coopérer au développement industriel du Burundi dans l'esprit de la solidarité et a exprimé le souhait de recevoir des informations supplémentaires sur les projets, entre autres des études de faisabilité et des données sur la disponibilité des ressources, notamment pour le projet de l'unité de production et de mise en conserve de fruits et légumes.

Dans son discours de clôture, le représentant de l'ONUDI a d'abord souligné le caractère fructueux de la réunion. Les délégués avaient pu échanger des informations et des expériences

et s'étaient mis d'accord sur un certain nombre de projets de coopération. Il a exprimé le souhait de voir ces accords traduits concrètement par un suivi systématique et immédiat auquel l'ONUDI était prêt à collaborer pour la mise en oeuvre. Il a ensuite remercié les autorités burundaises de la qualité de l'hospitalité, et particulièrement le Ministre du commerce et de l'industrie du Burundi ainsi que tous les cadres pour le travail excellent et efficace. Enfin, il a exprimé ses fermes vœux pour que cet esprit de solidarité devienne une réalité.

Ensuite, le délégué du Sénégal a pris la parole au nom de toutes les délégations et a remercié les autorités burundaises de l'accueil et de l'hospitalité chaleureux ainsi que de l'efficacité du travail mené par les cadres burundais. Il a exprimé l'espoir qu'un suivi efficace serait organisé par le Gouvernement du Burundi et par les délégations présentes.

Dans son discours de clôture, le Ministre du commerce et de l'industrie a fait un bref bilan des travaux de la réunion et a remercié les délégués de leur travail sérieux et profond afin de trouver des solutions les plus satisfaisantes aux problèmes soumis. Sur un bon nombre de projets, des décisions concrètes de coopération avaient été enregistrées. Evoquant la diversité des formes de coopération offerte, il a souligné que les contributions de chacun pourraient se compléter mutuellement, la diversité des offres répondant à la gamme des besoins du Burundi. Il a exprimé le souhait que l'intérêt de coopérer dépasserait le cadre de cette réunion et se manifesterait dans toute autre réalisation. Ensuite, il a souligné l'importance du suivi des résultats de la réunion.

Le Ministre a terminé en remerciant les délégués à la réunion pour leur participation active, et l'ONUDI pour son expertise et son rôle efficace aussi bien pendant la préparation que le déroulement de la réunion.

V. CONCLUSIONS

La réunion, reconnaissant que le potentiel de coopération technique et économique entre pays en développement était immense, et irait s'élargissant, a estimé que d'en faire plein usage devrait être l'un des piliers principaux de la stratégie de ces pays.

Il a été réaffirmé que les réunions de solidarité, lancées par l'ONUDI en 1979, constituaient un moyen concret de promouvoir et de réaliser la coopération entre pays en développement. Les participants ont exprimé l'espoir de voir de nombreux projets exécutés grâce aux assises de Bujumbura.

Les participants ont estimé que l'expérience en matière de développement industriel des pays présents pourrait être de valeur et d'utilité certaine pour le Burundi et ont exprimé leur volonté de partager cette expérience avec lui en mettant à sa disposition leurs connaissances et compétences.

Tous les projets soumis à la réunion ont fait l'objet d'un examen détaillé au cours des discussions bilatérales. Les possibilités offertes de coopération économique et technique étaient de nature très diversifiée comme en témoigne le chapitre III du rapport.

Les participants ont insisté sur l'importance d'un suivi immédiat et systématique des projets de coopération retenus au cours de la réunion et ont convenu que les pays participants, les institutions financières et l'ONUDI devraient déployer tous leurs efforts pour en faciliter la réalisation.

Les participants ont exprimé leur conviction que la mise en oeuvre des projets retenus constituerait une contribution non négligeable tant au développement industriel du Burundi qu'à la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Salah Fellah, Ambassadeur d'Algérie au Burundi
D. E. Grine, Premier secrétaire, Ambassade d'Algérie au Burundi

Brésil

Ricardo Alonzo Bastos, Secrétaire, Ministère des relations extérieures

Burundi

Albert Muganga, Ministre du commerce et de l'industrie
Salvator Matata, Directeur général, Ministère du commerce et de l'industrie
Jacques Hakizimana, Directeur au Ministère des relations extérieures
et de la coopération
Libérat Ndaboroheye, Directeur de cabinet du Ministère à la Présidence
chargé du plan
Augustin Ndabihore, Directeur de la programmation, Ministère à la
Présidence chargé du plan
Cyrille Ndengeyingoma, Directeur de l'industrie, Ministère du commerce
et de l'industrie
Oscar Shirishize, Directeur général a.i. du Centre de promotion industrielle
(CPI)
Mathieu Ndikumwami, Chef du service "études et réalisations" au CPI
Anicet Ndayisaba, Conseiller au Ministère du commerce et de l'industrie
Mathias Ndikumana, Conseiller au Ministère du commerce et de l'industrie
Jean-Baptiste Karengera, Chargé d'études au CPI
Montfort Masunzu, Chargé d'études au CPI
Egide Nzeyimana, Chargé d'études au CPI

Chine

Li Hongjun, Chargé d'affaires a.i., Ambassade de Chine au Burundi
Wu Fusong, Deuxième secrétaire, Ambassade de Chine au Burundi
Shang Ailian, Deuxième secrétaire, Ambassade de Chine au Burundi

République populaire démocratique de Corée

Tchoedjeung Seup, Ambassadeur de la RPD de Corée au Burundi
Kim Djong Gweun, Ambassade de la RPD de Corée au Burundi

Egypte

Mohamed Abdel Rehim Ghoneim, Sous-secrétaire du Ministère de l'industrie
et Directeur adjoint de l'Organisation générale pour l'industrialisation
(GOFI)
Fatma Abdel Kader El Sayed, Directeur général de la coopération étrangère,
Ministère de l'industrie
Mohamed Ahmed Nazim, Directeur général des accords étrangers et des
conférences internationales, Ministère de l'industrie

Inde

Surinder M. S. Chadha, Secrétaire adjoint, Ministère des Affaires Extérieures
Sikandar Talwar, Directeur, Ministère du développement industriel

Indonésie

R.G. Soegantyo Koesoemodigdo, Ambassadeur d'Indonésie en Tanzanie
Kamas Fachrudin, Deuxième secrétaire, Ambassade d'Indonésie en Tanzanie

Jamahiriya Arabe Libyenne

Kadoushi Mansour, Secrétaire du Comité Populaire du Bureau Populaire
de la Jamahiriya Arabe Libyenne

Pakistan

Choudhry Rab Nawaz, Ambassadeur de Pakistan en Tanzanie
Mahmud Ahmad, Secrétaire adjoint, Ministère des industries

Roumanie

Ilie Dimu, Conseiller au Ministère du commerce extérieur et de la
coopération économique internationale
Mircea Lazaresto, Chargé d'affaires de l'Ambassade de Roumanie au Burundi

Sénégal

Simon Dioh, Directeur de l'industrie, Ministère de développement
industriel et de l'artisanat
Cheikh Dioum, Directeur des études, SONEPI
M. Dieng, Directeur commercial, SEIB

Sri Lanka

Pitiduwa G. Karunasiri, Secrétaire adjoint principal, Ministère des
industries

Banque Africaine de Développement (BAD)

Sanou M'Baye, Economiste

Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL)

Binoba Pierre, Administrateur-délégué

Banque Mondiale

Chung Phung, Division du développement industriel et des finances de
l'Afrique du l'est et du sud

Fonds Européen de Développement (FED)

M. Filori, Délégué du FED au Burundi

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

H. Van der Kloet, Représentant Résident
Françoise Villard, Chargée de programme